Société de Tir de Chomérac.

Ordre du jour du 18 Avril 2025
d'une réunion de Comité Directeur
organisée par télétravail,
rédigé par Monsieur Didier FLOCH (Président).

Par courriel du 18 Avril 2025 envoyé à 11 h 32, le Président a lancé une réunion de Comité Directeur en saisissant ses membres élus par télétravail pour faire voter OUI ou NON ou ABSTENTION sur 3 sujets :

----- Message transmis -----
De : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
À : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.-com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyo-te3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.-lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <fla-vie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 11:32:57 UTC+2
Objet : STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

** Message du 18 Avril 2025 du Président de la Société de Tir de Chomérac à son Comité Directeur.*

Objet : réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour à toutes et à tous.

Sujet n° 1.

Je vous communique en 1 pièce jointe au mode PDF le devis obtenu pour les extincteurs et matériels de sécurité nécessaires à la prévention incendie obligatoires au sein de notre club, établi le 09 Avril 2025 par la société ESI (Extincteurs Sécurité Incendie) de Chomérac, d'un montant TTC de 714 euros.

Je vous demande de voter en précisant bien le n° du sujet, par une réponse disant : "POUR", ou "CONTRE", ou "ABSTENTION".

Sujet n° 2.

Je vous communique en 3 pièces jointes au mode PDF :
- le message reçu ce jour de la SARL PLOMB & ECOLOGIC FRANCE de Lyon;
- son dépliant qui présente ses activités;
- la convention qu'elle se propose de signer avec notre association, offrant **gratuitement** l'élimination du plomb de nos buttes de tir en échange de la récupération du métal trouvé qu'elle recycle et revend ensuite.

Je vous demande de voter en précisant bien le n° du sujet, par une réponse disant : "POUR", ou "CONTRE", ou "ABSTENTION".

Sujet n° 3.

Les trous aménagés dans les portes respectives des stands de tir à 25 / 50 mètres et aussi à 100 mètres de notre club, destinés à permettre à celles et à ceux qui s'entraînent à l'intérieur de voir qui souhaite y

entrer lorsqu'ils tirent toujours en régime fermé par sécurité, peuvent s'avérer dangereux si un jour, une personne malintentionnée passe un objet pointu ou envoie un gaz ou produit liquide offensif par cet orifice au moment où l'un d'entre nous l'utilise pour identifier un arrivant.

En accord avec notre Secrétaire Générale et par mesure de sécurité pour nous tous, je propose qu'un judas soit installé sur chacune des portes d'accès à nos stands de tir, sachant que la dépense à faire semblerait très modeste selon les tarifs vus sur le réseau Internet pour ces objets de sécurité.

Je vous demande de voter en précisant bien le n° du sujet, par une réponse disant : "POUR", ou "CONTRE", ou "ABSTENTION".

Votre vote est attendu par e-mail en réponse pour le 24 Avril 2025 à minuit au plus tard.

Avec mes remerciements par avance;

Bien cordialement.
Votre Président : Didier FLOCH.

Les pièces jointes sont portées en Annexe 1 et 2 au présent document.

Compte rendu
de cette réunion par télétravail
lancée le 18 Avril 2025.

Vote de Monsieur Didier FLOCH :

----- Message transmis -----
De : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
À : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 11:35:21 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Sujet n° 1 : je vote POUR.
Sujet n° 2 : je vote POUR.
Sujet n° 3 : je vote POUR.
Didier FLOCH.

Vote de Madame Francine FLOCH :

----- Message transmis -----
De : josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>
À : tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 11:38:02 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour
Sujet n° 1 : je vote POUR.

Sujet n° 2 : je vote POUR.
Sujet n° 3 : je vote POUR.
Francine FLOCH

Vote de Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT :

----- Message transmis -----
De : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
À : josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>
Cc : tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.-com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@g-mail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordi-hector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.-gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 11:47:26 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour à vous ,

Sujet 1 = pour
Sujet 2 = pour
Sujet 3 = pour
Bonne journée à vous.
Sandrine

Ps pour les extincteurs qui sont déjà en place ils sont trop vieux ils datent de 2003 de mémoire et sont valables 10 ans
C est pour cette raison qu'ils faudrait prévoir du matériel neuf .

Vote de Monsieur Denis GUERRAZ :

----- Message transmis -----
De : Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>
À : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>
Cc : josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.-com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.-gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremer-chat@gmail.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 12:11:01 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Sujet 1 je vote pour sujet deux je vote pour sujet 3 je vote pour

Vote de Monsieur Pierre MERCHAT :

----- Message transmis -----
De : Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>
À : Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>
Cc : Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>; josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyote3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihec-tor@aol.com>; flavie.gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 13:15:55 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour à toutes et à tous,
Pour les sujets 1 2 et 3 je vote POUR

A bientôt
Pierre

Vote de Madame Flavie GOURDON :

----- Message transmis -----
De : Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>
À : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.-com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyo-te3@gmail.com>; liliachay@gmail.com <liliachay@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.-lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 15:46:46 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour

Sujet n° 1 : je vote POUR.
Sujet n° 2 : je vote POUR.
Sujet n° 3 : je vote POUR.

Vote de Monsieur Christian GANDON :

----- Message transmis -----
De : ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>
À : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 17:03:07 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour à toutes et à tous,
Pour les sujets 1 2 et 3 je vote POUR
Cordialement
Christian Gandon

Vote de Monsieur Jean-Claude CHAY et de Madame Lilia CHAY :

----- Message transmis -----
De : Lilia Chay <liliachay@gmail.com>
À : ordihector@aol.com <ordihector@aol.com>
Cc : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; tresorerie.stc@gmail.com <tresorerie.stc@gmail.-com>; secretariat.stc07@gmail.com <secretariat.stc07@gmail.com>; luckycoyote3@gmail.com <luckycoyo-te3@gmail.com>; ch.gandon@sfr.fr <ch.gandon@sfr.fr>; sylvain.lionis@gmail.com <sylvain.lionis@gmail.com>; diminest@orange.fr <diminest@orange.fr>; pierremerchat@gmail.com <pierremerchat@gmail.com>; flavie.-gourdon@yahoo.fr <flavie.gourdon@yahoo.fr>; guerraz.denis@gmail.com <guerraz.denis@gmail.com>
Envoyé : vendredi 18 avril 2025 à 19:05:17 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonsoir à tous,
Jean Claude et moi votons :
Sujet 1 : pour
Sujet 2 : pour
Sujet 3 : pour

Bon week-end de Pâques à tous
Jean Claude et Lilia

Vote de Monsieur Dimitri NESTEROVITCH :

----- Message transmis -----
De : diminest <diminest@orange.fr>
À : "ordihector@aol.com" <ordihector@aol.com>
Envoyé : dimanche 20 avril 2025 à 11:50:08 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

sujet 1 oui . sujet 2 oui mais plus de précisions sur la durée des travaux et autre . sujet 3 oui

Vote de Monsieur Sylvain LIONIS :

----- Message transmis -----
De : Sylvain Lionis <sylvain.lionis@gmail.com>
À : Didier FLOCH <ordihector@aol.com>
Cc : Josephinedelim@aol.com <josephinedelim@aol.com>; pierre laffont <tresorerie.stc@gmail.com>; Sandrine Michel <secretariat.stc07@gmail.com>; jean-claude chay <luckycoyote3@gmail.com>; jean-claude CHAY <liliachay@gmail.com>; ch.gandon <ch.gandon@sfr.fr>; Dimitri NESTEROVITCH <diminest@orange.fr>; Pierre Merchat <pierremerchat@gmail.com>; Flavie Gourdon <flavie.gourdon@yahoo.fr>; Denis Guerraz <guerraz.denis@gmail.com>
Envoyé : lundi 21 avril 2025 à 17:39:58 UTC+2
Objet : Re: STC - Réunion de Comité directeur par télétravail.

Bonjour et joyeuses Pâques à tous!

Sujet 1 je vote pour
sujet 2 je vote pour
sujet 3 je vote pour

Amicalement
Sylvain Lionis

Total des votes :

Sujet 1 :

- POUR : 11 voix exprimées.
- CONTRE : 0 voix exprimée.
- ABSTENTION : 0 voix exprimée.

Le devis établi le 09 Avril 2025 par la société ESI (Extincteurs Sécurité Incendie) de Chomérac, d'un montant TTC de 714 euros, a donc été accepté à l'unanimité.

Sujet 2 :

- POUR : 11 voix exprimées.
- CONTRE : 0 voix exprimée.
- ABSTENTION : 0 voix exprimée.

La proposition de la SARL PLOMB & ECOLOGIC FRANCE de Lyon a donc été acceptée à l'unanimité.

Sujet 3 :

- POUR : 11 voix exprimées.
- CONTRE : 0 voix exprimée.
- ABSTENTION : 0 voix exprimée.

La pose d'un judas sur chacune des portes d'accès à nos stands de tir a donc été acceptée à l'unanimité.

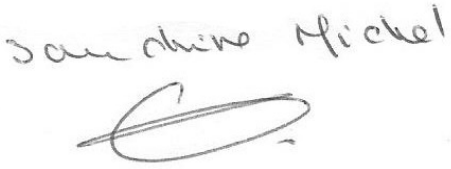
Le Président : Monsieur Didier FLOCH.

Le 21 Avril 2025.



La Secrétaire Générale : Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT.

Le 21 Avril 2025.



Annexe 1 - Le devis établi le 09 Avril 2025 par la société ESI (Extincteurs Sécurité Incendie) de Chomérac

ESI
Extincteur Sécurité Incendie
Matériel contre le feu

EXTINCTEUR SECURITE INCENDIE
SCOP ARL au capital variable
SIRET : 503 334 948 00018
farge@scopesi.com

Entreprise certifié APSAD et NF SERVICE N° 544/09/04-285

apsad NF SERVICE
Service d'installation
et de maintenance des extincteurs
(référentiel I4 – NF 285)

Agent Régional : **Thierry FARGE**
288 chemin Marguerite Yourcenar
07210 CHOMERAC
☎ **06.75.50.34.03**

Chomérac, le 09/04/25

A l'attention de Mme Sandrine LAFFOND
STAND DE TIR
07210 CHOMERAC

Madame,

Suite à notre entretien, veuillez trouver ci-dessous mon devis pour le matériel incendie du stand de tir.

DEVIS

Extincteurs **pression permanente - certifié CE et NF -**

+ SIMPLE A UTILISER CAR SANS MANŒUVRE DE PERCUSSION PREALABLE, FONCTIONNE IMMEDIATEMENT
+ FACILE A GERER GRACE A UN INDICATEUR DE PRESSION QUI PERMET UN CONTROLE VISUEL PERMANENT

- Extincteur 6 litres eau pulvérisée avec additif * 2

- Extincteur 6 kg poudre ABC..... * 1

- Extincteur CO^2 - 2 kg dioxyde de carbone (armoire électrique) * 1

- Panneau de signalisation extincteur (classe de feux) * 4

- Registre de sécurité normalisé * 1

- Consigne d'urgence * 3

- Forfait livraison et pose * 1

POUR L'ENSEMBLE :	**TOTAL HT**	**595,00 Euros**
	TVA 20 %	**119,00 Euros**
	TOTAL TTC	**714,00 Euros**

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

BON POUR ACCORD:
TAMPON ET SIGNATURE

Thierry FARGE

Annexe 2 - La proposition de la SARL PLOMB & ECOLOGIC FRANCE de Lyon.

SOCIETE TIR CHOMERAC - nettoyage et evacuation PLOMB&ECOLOGIC

Expéditeur : Sandra Fernandes (sfernandes@plombecologic.fr)

À : ordihector@aol.com

Date : vendredi 18 avril 2025 à 09:56 UTC+2

Bonjour Monsieur,

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique et parce que nous serons dans votre région dans les prochaines semaines,

Je prends la liberté de vous envoyer la présentation de notre société et vous invite également à visiter notre site internet : www.plombecologic.com

Notre société nettoie et recycle le plomb du tir sportif (ball trap et stand de tir).

Notre service est gratuit car nous nous rémunérons avec le plomb ramassé .

Notre mode de fonctionnement est le suivant :

- au cours d'un premier entretien téléphonique, nous effectuons une première évaluation des possibilités de nettoyage du plomb sur votre club, basée sur les informations d'ancienneté du club, nombres de tireurs, quantité et type d'installations, éventuels ramassages précédemment effectués, etc.

- si les critères de minimas sont atteints, nous signons avec le club une convention, que vous trouverez en pièce jointe, définissant clairement nos obligations et nos engagements (responsabilité du personnel, accord économique, etc.).

- nous organisons ensuite une visite pour que notre technicien vérifie sur le terrain la viabilité du projet, les spécificités du site, le type de sol, les accès, etc.

- après qu'il ait donné sa confirmation, nous programmons avec le club une date pour la réalisation du nettoyage, que nous effectuons pendant les horaires de fermeture pour ne pas perturber le bon déroulement des activités du club.

- enfin, une fois le ramassage terminé, nous remettons un CERTIFICAT DE RAMASSAGE ET COLLECTE DU PLOMB, qui peut être utile auprès de tierces personnes.

En vous remerciant par avance pour la disponibilité que vous m'accorderez,

Vous trouverez en pièces jointes notre dépliant de présentation ainsi que la convention à me retourner signée afin de programmer la visite état des lieux des installations de votre club.

Bien cordialement

--

Sandra Fernandes
PLOMB & ECOLOGIC FRANCE SARL
Tel. 09 70 44 03 23
Port. 06 03 98 88 50
sfernandes@plombecologic.fr
www.plombecologic.fr

Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.

Ce message électronique et tous les fichiers attachés qu'il contient peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de l'éliminer et d'en informer son émetteur. La publication, l'usage, la distribution, l'impression ou la copie non autorisée de ce message et des attachements qu'il contient sont strictement interdits.



CONVENTION STANDS DE TIR - fr - 2025.pdf
321.6kB



DEPLIANT - Plomb&Ecologic.pdf
468.9kB

PLOMB & ECOLOGIC

PLOMB & ECOLOGIC

PLOMB & ECOLOGIC

PLOMB & ECOLOGIC FRANCE SARL
20 bld Eugène Deruelle - 69003 Lyon

info@plombecologic.fr
www.plombecologic.fr

Tel. 09 70 44 03 23
Port. 06 03 98 88 50

Capital social : 8.000 €
753 159 409 RCS Lyon

Elimination et recyclage des résidus de plomb

PLOMB & ECOLOGIC FRANCE SARL – Capital social : 8.000 € - 753 159 409 RCS LYON – 20 bld Eugène Deruelle, Le Britannia, Bât. B – 69003 LYON – Tel. 09 70 44 03 23 – Port. 06 03 98 88 50
info@plombecologic.fr – www.plombecologic.fr

CONVENTION DE RAMASSAGE ET DE COLLECTE DE PLOMB DU SOL

ENTRE
D'une part
Le stand de tir _____, établi à l'adresse _____, et représenté par son Président, _____.

Désigné ci-après "**le Propriétaire** "

Et d'autre part

La S.A.R.L. PLOMB & ECOLOGIC FRANCE, établie 20 bld Eugène Deruelle, Le Britannia, Bâtiment B, 69003 LYON, et représentée par son gérant, M. Andrés BORRAS.

Désignée ci-après " **Prestataire**"

Attendu que le **Prestataire** désire réaliser les travaux ci-après décrits,

Attendu que le **Propriétaire**, toutes considérations faites, considère que l'entreprise est qualifiée pour réaliser lesdits travaux et que cette réalisation servira ses intérêts propres,

En considération de ce qui précède, les parties conviennent de ce qui suit :

PRESTATIONS A FOURNIR :

Le **Prestataire** réalisera sur l'ensemble du périmètre des installations des galeries de tir du **Propriétaire** situées _____, les services de **ramassage et collecte des balles de plomb** qui se sont déposées sur le sol des dîtes installations comme conséquence de l'activité sportive que constitue une des fins sociales du propriétaire ;

PLOMB & ECOLOGIC

CONDITIONS D'EXÉCUTION :

1) Ces travaux de ramassage et de collecte seront totalement GRATUITS et ne supposeront aucun frais au **Propriétaire**.

2) Pour l'activité de ramassage et de collecte du plomb accumulé **le Prestataire** possédera tous les permis nécessaires, les conséquences qui dériveraient du fait de ne pas les avoir étant alors de sa seule responsabilité.

Propriétaire	*Prestataire*

PLOMB & ECOLOGIC FRANCE SARL – Capital social : 8.000 € - 753 159 409 RCS LYON – 20 bld Eugène Deruelle, Le Britannia, Bât. B – 69003 LYON – Tel. 09 70 44 03 23 – Port. 06 03 98 88 50
info@plombecologic.fr – www.plombecologic.fr

3) Toutes les ressources techniques et humaines employées par le **Prestataire** seront de sa seule responsabilité pendant les travaux, exonérant le **Propriétaire** d'une quelconque responsabilité en cas de mauvais usage ou d'irrégularité de celles-ci.

4) L'exécution des travaux de nettoyage que réalisera le **Prestataire** n'empêchera, en aucun cas, le fonctionnement correct des installations **du Propriétaire** pour la pratique de l'activité sportive habituelle.

5) Le transport des résidus spéciaux se réalisera depuis le point de production jusqu'à un centre de traitement légalement habilité pour le recyclage du matériau. Pour le transfert du matériau hors du périmètre des installations du **Propriétaire**, le **Prestataire** sera responsable des démarches nécessaires afin que le gestionnaire final du résidu prenne en charge le dit transport. A défaut de cela, le **Prestataire** sera dans l'obligation de sous-traiter auprès d'une entreprise indépendante spécialisée dans le transfert de résidus de plomb.
Le cas échéant, le **Prestataire** assumerait tous les frais et les démarches que pourraient générer ce transport.

6) Après la signature de cette convention et avant le début de la réalisation des travaux, un employé du **Prestataire** vérifiera le terrain des installations afin d'évaluer la viabilité desdits travaux de ramassage. La convention objet de ce document se retrouvera invalidée si, suite à cette visite, le **Prestataire** jugeait impossible le ramassage du fait de la trop grande dispersion du matériau ou des caractéristiques du terrain.

7) Après la signature de ce document, le **Propriétaire** et le **Prestataire** s'entendront sur la date de début des travaux. Le délai maximum pour commencer le ramassage sera de 24 mois à compter de la date de signature de cette convention, sauf si les conditions atmosphériques ne le permettaient pas, auquel cas ce délai pourrait être rallongé de 6 mois.

8) Une fois les travaux de nettoyage terminés et le retrait du matériau achevé, **le Prestataire** remettra **au Propriétaire** le certificat de nettoyage et de collecte correspondant.

PLOMB & ECOLOGIC

La présente convention est soumise à l'application du droit français.

Fait à _____, le ____ /_____ /_____

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties.

Pour le **Propriétaire** Pour **le Prestataire**